



**CONSEIL DES
APPELLATIONS**
RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Lancement de la consultation publique sur la demande de réservation IGP Acerum du Québec

Montréal, le 12 juin 2024 – Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) annonce le début de la consultation publique concernant le projet **d’Indication géographique protégée (IGP) Acerum du Québec déposé par l’Union des distillateurs de spiritueux d’érable (USDÉ)**. Cette démarche vise à protéger et valoriser ce spiritueux unique, obtenu exclusivement par la distillation de l’alcool issu de la fermentation de sève d’érable et des produits qui en découlent provenant du Québec.

En application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, le CARTV soumet le projet de cahier des charges à une consultation publique de 60 jours débutant aujourd’hui. Ce document peut être commenté jusqu’au 10 août 2024 inclusivement et consulté sur le site Web du CARTV :

<https://cartv.gouv.qc.ca/appellations-reservees-et-termes-valorisants/projets-en-cours/acerum/>

Le CARTV invite les personnes et les organisations intéressées à soumettre leurs commentaires et observations concernant un ou plusieurs éléments du cahier des charges appuyées d’un argumentaire par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Par courriel : consultationspubliques@cartv.gouv.qc.ca

Par la poste : Consultation publique IGP « Acerum du Québec »
CARTV
4.03 – 201, boulevard Crémazie Est

Le projet en bref

Alliant un produit emblématique du Québec, l’érable, et un savoir-faire lié à l’évolution particulière de la distillation dans la province, l’Acerum du Québec se distingue des autres alcools comparables par ses caractéristiques organoleptiques et son ancrage dans le territoire québécois. Son élaboration est le fruit de plusieurs années de recherche et de tests menés par des entrepreneurs innovants qui ont su développer cette eau-de-vie en plusieurs versions : blanche, ambrée ou vieillie en fût de bois.

Citations

« Je suis extrêmement fière du travail rigoureux accompli par les membres du regroupement portant avec dévouement le projet d'appellation réservée IGP Acerum du Québec. Grâce au partage de leur expertise et à cette précieuse collaboration, nous voilà rendus à cette étape déterminante qu'est la consultation publique. »

*Marie-Josée Gouin
PDG du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants*

« Ayant été aux balbutiements du projet de création de l'Acerum au Québec, c'est pour moi une très grande fierté de voir bientôt naître l'IGP Acerum du Québec. En effet, le travail collectif, la mise en commun des connaissances et surtout le désir de chaque distillerie membre de l'USDÉ d'explorer et valoriser l'érable - le produit le plus identitaire du Québec - sont les bases de cette appellation unique, qui rend à la fois hommage à notre terroir et à notre créativité. »

*Hugo Bourassa
Propriétaire Distillerie Shefford*

À propos du CARTV

Le CARTV a été créé afin de mettre en valeur et assurer l'authenticité de produits bioalimentaires d'ici, au bénéfice des collectivités. Il s'agit de l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour assurer l'application de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

Il est l'autorité compétente responsable de conseiller au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la reconnaissance d'appellations réservées et l'autorisation de termes valorisants. Il est également chargé d'accréditer les organismes de certification et de surveiller, sur le marché, l'utilisation des appellations reconnues et des termes autorisés.

À propos de L'USDÉ

L'USDÉ a pour mission de favoriser la production de spiritueux d'érable au Québec, de définir et de protéger l'Acerum et d'en faire la promotion au Canada et à l'international.

– 30 –

Source : Tina Girard, responsable des communications et des relations publiques

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
communications@cartv.gouv.qc.ca